



Strasbourg, 18 février 2014

GEC(2014)5

**COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ
ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES
(GEC)**

**SUIVI DE LA RECOMMANDATION REC (2003) 3 DU CONSEIL DE L'EUROPE
SUR LA PARTICIPATION EQUILIBREE DES FEMMES ET DES HOMMES
A LA PRISE DE DECISION POLITIQUE ET PUBLIQUE**

**QUESTIONNAIRE DE 2008
POUR DISCUSSION ET REVISION
(EN VUE DU LANCEMENT DU 3EME CYCLE DU SUIVI AU COURS
DU DEUXIEME SEMESTRE 2014)**

I. PERSONNE QUI REMPLIT LE QUESTIONNAIRE

Complété par
Prénom

Madame Monsieur

Nom

Titre

Organisation

E-mail



.....
.....
.....
.....
.....

II. DONNEES DE REFERENCE

ÉTAT MEMBRE

.....

Année 2008

*Les données doivent correspondre à la situation au
1^{er} septembre de l'année en cours – PAS au jour des résultats des
élections*

III. POUVOIR LEGISLATIF

1. Parlements nationaux

1. a. **Chambre unique/basse - à remplir par tous les États membres**
 - Les États n'ayant qu'une chambre parlementaire doivent mentionner leur chambre unique
 - Les États parlementaires ayant deux chambres doivent mentionner la Chambre des représentants
 - Les États fédéraux doivent mentionner la chambre nationale
- **Date des dernières élections** _____/_____/_____
- **Périodicité des élections** Tous les _____ ans
- **Nombre total de sièges** _____
- **Nombre de femmes et d'hommes siégeant au 1^{er} septembre** femmes _____ hommes _____
- **Précisez le système électoral¹**
- Scrutin majoritaire: majorité simple à un tour
 - Scrutin majoritaire: majorité absolue (à deux tours)
 - Représentation proportionnelle
 - Listes ouvertes ouvertes
 - Listes fermées fermées
 - autre, veuillez préciser: _____ autre
 - Représentation semi-proportionnelle
 - Listes ouvertes ouvertes
 - Listes fermées fermées
 - autre, veuillez préciser: _____ autre
- **La législation prévoit-elle des quotas?** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage ou l'ordre de grandeur _____%
 - Si oui, sanctionne-t-on le non-respect ? oui non
 - Si oui, précisez la sanction :
 - pénalité financière pour les partis ou groupes politiques
 - les listes qui ne respectent pas les quotas sont refusées par les autorités électorales
 - autre, veuillez préciser : _____
-
- Si oui, y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat(e)s dans la loi sur les quotas ? oui non
- Si oui, précisez :
- le système alternée ("zip system"), c'est-à-dire alternant femmes et hommes sur les listes électorales
 - autre, veuillez préciser _____
-
- **Des lois/règlements sur les quotas sont-ils appliqués par les partis politiques pour les listes électorales** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage ou l'ordre de grandeur: _____ %
 - Si oui, les quotas sont-ils créés par tous les partis quelques partis
- **La Chambre unique/basse est-elle présidée par une femme ou un homme?** femme homme

¹ Systèmes électoraux:

- **Scrutin majoritaire: majorité simple à un tour:** dans ce système, le/la candidat(e) remportant le plus grand nombre de voix est élu(e). Même s'il/elle obtient les suffrages d'une proportion assez modeste des inscrits, il/elle est élu(e) pourvu qu'il/elle ait reçu le plus grand nombre de suffrages exprimés. Exemple: Royaume-Uni
- **Scrutin majoritaire: majorité absolue (à deux tours):** pour être élu(e) au premier tour, le/la candidat(e) doit remporter la majorité absolue des suffrages. Si aucun(e) candidat(e) n'obtient la majorité absolue au premier tour, le deuxième tour départage les candidats ayant reçu le plus de voix au premier tour et l'élu(e) est celui/celle qui remporte la majorité simple des suffrages exprimés. Exemple: France
- **Représentation proportionnelle:** dans un système proportionnel intégral, un parti/une liste obtient le nombre d'élus proportionnel aux nombres de suffrages exprimés. Chaque parti/liste reçoit le nombre de sièges proportionnel aux nombre de voix obtenues. Ce système peut fonctionner sur **listes ouvertes ou fermées** (ouvertes: les votants peuvent mentionner leur(s) candidat(s)/candidate(s) favori(s) au sein d'un parti/une liste donné(e)); fermées: les électeurs ne votent que pour le parti/la liste sans pouvoir choisir les candidats élus) Exemple: Suède.
- **Représentation semi-proportionnelle:** ce système s'efforce d'associer les avantages du système majoritaire et du système proportionnel: une partie des parlementaires est élue au scrutin majoritaire, le reste est élu à la représentation proportionnelle. Ce système peut fonctionner sur **listes ouvertes ou fermées** (ouvertes: les votants peuvent mentionner leur(s) candidat(s)/candidate(s) favori(s) au sein d'un parti/une liste donné(e)); fermées: les électeurs ne votent que pour le parti/la liste sans pouvoir choisir les candidats élus). Exemple: Allemagne

1. b. Chambre haute – à ne remplir que dans les Etats ayant deux chambres

Les États fédéraux doivent se référer à la chambre qui représente les intérêts des États composant la Fédération (par exemple, en Allemagne, le Bundesrat)

- **Date des dernières élections** _____/_____/_____
- **Périodicité des élections** Tous les _____ ans
- **Nombre total de sièges** _____
- **Nombre de femmes et d'hommes siégeant au 1^{er} septembre** femmes _____ hommes _____
- **Précisez le système électoral** (voir la note infrapaginale 1, page 1)
- Scrutin majoritaire: majorité simple à un tour
 - Scrutin majoritaire: majorité absolue (à deux tours)
 - Représentation proportionnelle
 - Listes ouvertes ouvertes
 - Listes fermées fermées
 - autre, veuillez préciser: _____ autre
-
- Représentation semi-proportionnelle
- Listes ouvertes ouvertes
 - Listes fermées fermées
 - autre, veuillez préciser: _____ autre
-
- **Les sièges sont-ils héréditaires ?** oui non
- Si oui, les femmes peuvent-elles en hériter? oui non
- **Certains des membres sont-ils nommés ?** oui non
- Si oui, précisez par qui :
 - Chef d'Etat
 - Chef de gouvernement
 - Autre, veuillez préciser _____
- **Nombre de femmes et d'hommes nommés** femmes _____ hommes _____
- **La législation prévoit-elle des quotas ?** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage ou l'ordre de grandeur _____%
 - Si oui, sanctionne-t-on le non-respect ? oui non
 - Si oui, précisez la sanction
 - pénalité financière pour les partis ou groupes politiques
 - les listes qui ne respectent pas les quotas sont refusées par les autorités électorales
 - autre, veuillez préciser : _____
-
- Si oui, y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat(e) dans la loi sur les quotas ? oui non
 - Si oui, précisez :
 - le système alterné ("zip système"), c'est-à-dire alternant femmes et hommes sur les listes électorales
 - autre, veuillez préciser _____
- **Les partis politiques ont-ils institué des règles/règlements sur les quotas ?** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage/l'ordre de grandeur: _____%
 - Si oui, les quotas sont-ils créés par
 - tous les partis
 - quelques partis
- **La Chambre haute est-elle présidée par une femme ou un homme ?** femme homme

2. Parlements régionaux¹ - à ne remplir que dans les Etats où les régions ont un réel pouvoir législatif

¹ Le terme "région" renvoie à un territoire autonome ayant des pouvoirs spéciaux d'autonomie. Par exemple en Autriche, les Bundesländer; en Allemagne, les Länder; Fédération de Russie: républiques et territoires autonomes; Espagne: communautés autonomes; Suisse: cantons; Royaume-Uni: assemblées parlementaires décentralisées.

- **Nombre total de Parlements régionaux** _____
- **Nombre total de sièges dans tous les Parlements régionaux** _____
- **Nombre total de femmes et d'hommes siégeant au 1^{er} septembre** femmes _____ hommes _____
- **La législation prévoit-elle des quotas ?** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage ou l'ordre de grandeur _____%
 - Si oui, sanctionne-t-on le non-respect ? oui non
 - Si oui, précisez la sanction
 - pénalité financière pour les partis ou groupes politiques
 - les listes qui ne respectent pas les quotas sont refusées par les autorités électorales
 - autre, veuillez préciser : _____
-
- Si oui, y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat(e)s dans la loi sur les quotas ? oui non
 - Si oui, précisez :
 - le système alterné ("zip système"), c'est-à-dire alternant femmes et hommes sur les listes électorales
 - autre, veuillez préciser _____
-
- **Les partis politiques ont-ils institué des règles/règlements sur les quotas ?** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage des quotas ou l'ordre de grandeur : _____%
 - Si oui, les quotas sont-ils créés par
 - tous les partis
 - quelques partis

IV. POUVOIR EXECUTIF

1. Gouvernements nationaux

1. a. **Chef d'Etat – à compléter par tous les Etats membres**
- Le Chef d'Etat est-il une femme ou un homme ? femme homme
- Est-il/elle élu(e) au suffrage direct des citoyens ? oui non
- Est-il/elle désigné(e) par le Parlement ? oui non
- *Monarchies* : les femmes peuvent-elles hériter de la couronne? oui non
1. b. **Chef de gouvernement - A ne compléter que par les Etats où le chef de l'Etat et le chef du gouvernement sont distincts**
- Le chef du gouvernement est-il une femme ou un homme ? femme homme
- Le chef du gouvernement est-il élu directement par les citoyens ? oui non
- Si non, précisez si le chef du gouvernement est:
- élu par le Parlement
- nommé par le chef de l'Etat
- Autre, veuillez préciser : _____
- _____
1. c. **Ministres et Secrétaires d'Etat**
- Nombre de femmes et d'hommes ministres femmes _____ hommes _____
- Nombre de femmes et d'hommes secrétaires d'Etat femmes _____ hommes _____

2. Gouvernements régionaux¹ - à ne remplir que par les Etats où les régions ont un réel pouvoir exécutif

2. a. **Chefs des gouvernements régionaux**
- Nombre de femmes et d'hommes chefs des gouvernements régionaux femmes _____ hommes _____
- Le chef du gouvernement régional est-il élu par les citoyens ? oui non
- Le chef du gouvernement régional est-il élu par le parlement régional ? oui non
- Si non, précisez qui désigne le chef du gouvernement régional :
- Chef d'Etat
- Autre, veuillez préciser _____
- _____
2. b. **Membres des gouvernements régionaux**
- Nombre de femmes et d'hommes membres des gouvernements régionaux femmes _____ hommes _____
- Les membres sont-ils élus directement par les citoyens ? oui non
- Les membres sont-ils nommés ? oui non
- Si oui, précisez par qui:
- Chef du gouvernement régional
- Autre, veuillez préciser _____
- _____
- La législation prévoit-elle des quotas ? oui non
- Si oui, précisez le pourcentage ou l'ordre de grandeur _____ %
- Si oui, sanctionne-t-on le non-respect ? oui non

¹ Le terme "région" renvoie à un territoire autonome ayant des pouvoirs spéciaux d'autonomie.

Le "gouvernement régional" est l'autorité qui gouverne une unité politique régionale. Il détient les pouvoirs exécutifs les plus importants à l'échelon régional.

- Si oui, précisez la sanction :
 - pénalité financière pour les partis ou groupes politiques
 - les listes qui ne respectent pas les quotas sont refusées par les autorités électorales
 - autre, veuillez préciser : _____

- Si oui, y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat(e)s dans la loi sur les quotas ? oui non
- Si oui, précisez :
 - le système alterné ("zip système"), c'est-à-dire alternant femmes et hommes sur les listes électorales
 - autre, veuillez préciser _____

-) **Les partis politiques ont-ils institué des règles/règlements sur les quotas ?** Oui non
- Si oui, précisez le pourcentage des quotas ou l'ordre de grandeur _____%
 - Si oui, les quotas sont-ils créés par
 - tous les partis
 - quelques partis

3. Collectivités locales

3. a. Maires

-) **Nombre de femmes et d'hommes maires** femmes _____ hommes _____
-) **Les maires sont-ils directement élus par les citoyens ?** oui non
- Si non, précisez qui les désigne :
 - Conseillers municipaux
 - Autre, veuillez préciser _____

3. b. Conseillers municipaux - La municipalité est une unité administrative dotée d'un conseil élu et d'un maire

-) **Nombre de femmes et d'hommes conseillers municipaux** femmes _____ hommes _____
-) **Les conseillers municipaux sont-ils élus directement par les citoyens ?** oui non
- Si non, précisez qui les désigne :
 - le maire
 - Autre, veuillez préciser _____

-) **La législation prévoit-elle des quotas ?** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage ou l'ordre de grandeur _____%
 - Si oui, sanctionne-t-on le non-respect ? Oui non
 - Si oui, précisez la sanction :
 - pénalité financière pour les partis ou groupes politiques
 - les listes qui ne respectent pas les quotas sont refusées par les autorités électorales
 - autre, veuillez préciser : _____

- Si oui, y a-t-il des règles relatives à l'ordre de classement des candidat(e)s dans la loi sur les quotas ? oui non
- Si oui, précisez :
 - le système alterné ("zip système"), c'est-à-dire alternant femmes et hommes sur les listes électorales
 - autre, veuillez préciser _____

-) **Les partis politiques ont-ils institué des règles/règlements sur les quotas ?** oui non
- Si oui, précisez le pourcentage des quotas ou l'ordre de grandeur _____%
 - Si oui, les quotas sont-ils créés par
 - tous les partis
 - quelques partis

V. POUVOIR JUDICIAIRE

- La Haute cour ou Cour suprême est la plus haute cour du ressort dans certains pays et juge en dernier ressort. Il n'y a pas de recours contre ses décisions qui obligent toutes les autres cours.

- La Cour constitutionnelle est une haute cour présente dans de nombreux pays, qui traite essentiellement du droit constitutionnel. Sa compétence principale est de décider si une loi contestée est anticonstitutionnelle et contraire aux droits et libertés constitutionnellement établis.

- Les États membres dont la Haute cour ou Cour suprême est aussi compétente pour les questions de nature constitutionnelle ne doivent donner d'informations que sur la Haute cour ou Cour suprême.

1. Hautes Cours/Cours suprêmes – à remplir par tous les États membres

- Nombre total de femmes et d'hommes juges à la Haute Cour/Cour suprême femmes _____ hommes _____
- Les juges peuvent-ils accéder à la Haute cour/Cour suprême en vertu de la seule ancienneté ? oui non
- Les juges sont-ils nommés ? oui non
- Si oui, précisez par qui :
 - Chef d'Etat
 - Chef du gouvernement
 - Conseil supérieur de la magistrature¹
 - Autre, veuillez préciser _____
- _____
- _____
- La Haute cour ou Cour suprême est-elle présidée par une femme ou un homme ? femme homme

2. Cours constitutionnelles - Les États membres dont la Haute cour ou Cour suprême est aussi compétente pour les questions de nature constitutionnelle ne doivent pas remplir cette section.

- Nombre total de femmes et d'hommes juges à la Cour constitutionnelle femmes _____ hommes _____
- Les juges peuvent-ils accéder à la Cour constitutionnelle en vertu de la seule ancienneté ? oui non
- Les juges sont-ils nommés à la Cour constitutionnelle ? oui non
- Si oui, précisez par qui :
 - Chef d'Etat
 - Chef de gouvernement
 - Conseil supérieur de la magistrature⁴
 - Autre, veuillez préciser _____
- _____
- _____
- La Cour constitutionnelle est-elle présidée par une femme ou un homme ? femme homme

VI. CARRIERE DIPLOMATIQUE

Nombre de femmes et d'hommes

- Ambassadeurs extraordinaires et plénipotentiaires femmes _____ hommes _____
- Envoyés extraordinaires et ministres plénipotentiaires femmes _____ hommes _____
- Ministres conseillers femmes _____ hommes _____
- Consuls généraux femmes _____ hommes _____

¹ Le Conseil supérieur de la magistrature est un organe indépendant de la magistrature. Il prend les arrêtés de nomination, affectation, transfert et promotion des magistrats (juges et procureurs) et est responsable des décisions disciplinaires.

VII. COMMENTAIRES